



06.31.61.97.90  
06.07.82.83.88  
@FEDEPECHE18

# STREET FISHING

## BOURGES 16/11/25



CENTRE VILLE < DEUX > VAL D'AURON  
MANCHES

8H30 - 11H30 // 13H - 16H



**PACIFIC PÊCHE** ARTICLES DE PÊCHE DEPUIS 1993

**gifap** FishAndYou by FishingTheSpot

**AU NENUPHAR** CLOCYCAM PÊCHE - CHASSE - NATURE

**LE MARTIN PÊCHEUR** CHASSE & PÊCHE - PRÊT A PORTER

**JFT** Junior Fishing Tour

**www.cartedepêche.fr**



Street Fishing Bourges 24/11/24



**gifap** FishAndYou by FishingTheSpot

# déroulement de la compétition

- ➔ 7H30-8H : ACCEUIL
- ➔ 8H-8H30 : BRIEFING
- ➔ 8H30-11H30 : 1ÈRE MANCHE
- ➔ 11H30-13H : REPAS
- ➔ 13H-16H : 2ÈME MANCHE
- ➔ 16H : RDV POINT DE DÉPART
- ➔ 16H-16H30 : POT DE L'AMITIÉ
- ➔ 16H30-17H : REMISE DES LOTS

## Table des matières

|   |    |
|---|----|
| Règlement : .....                                     | 4  |
| 1 Les inscriptions .....                              | 4  |
| 1.1 Validation des inscriptions .....                 | 5  |
| 1.2 Coût d'une inscription .....                      | 5  |
| 1.3 Les cartes de pêche .....                         | 5  |
| 1.4 Point de ralliement/Parking .....                 | 5  |
| 2 Les conditions .....                                | 6  |
| 2.1 Point matériel/comportement à adopter .....       | 6  |
| 2.2 Blessures/Accidents.....                          | 7  |
| 2.3 Utilisation de l'application « FishAndYou » ..... | 8  |
| 2.4 Les espèces comptabilisées .....                  | 8  |
| 2.4.1 Longueur des captures .....                     | 8  |
| 2.5 Le système de classement .....                    | 8  |
| 2.5.1 Junior Fishing Tour .....                       | 8  |
| 2.5.2 Fonctionnements des quotas et bonus .....       | 9  |
| 2.5.3 Groupes .....                                   | 10 |
| 2.5.4 Les égalités .....                              | 10 |
| Localisation des différents parcours : .....          | 10 |

## Règlement :

Le concours « Street Fishing de Bourges » relève de la pêche au lancer, du bord, avec des leurres artificiels. Les participants doivent être munis de leur carte de pêche valide pour l'année en cours. Les mineurs doivent présenter à l'inscription une autorisation parentale. Les limites de pêche seront présentées à l'ensemble des concurrents lors d'un briefing le jour de l'épreuve. Elles seront matérialisées sur le terrain, par tout moyen à la convenance de l'organisateur. Ce dernier indiquera clairement et signalera (si nécessaire) les zones spéciales à l'intérieur du secteur de pêche, qui seront sujettes à un type de restriction, comme les réserves de pêche, les zones où l'accès est interdit ainsi que celles présentant des risques : les lignes haute tension, haut fond, etc...

L'organisateur peut annuler ou interrompre la manifestation si la sécurité des participants ne peut être assurée (conditions météorologiques). Le temps de pêche ne sera pas reporté. Les concurrents devront respecter les autres compétiteurs, se plier au règlement ainsi qu'aux injonctions des commissaires, et respecter l'intégrité de la faune et de la flore (et pas uniquement des poissons !). Les organisateurs se réservent le droit de sanctionner toutes personnes y compris les commissaires se trouvant en état d'ébriété. Les compétiteurs ne doivent pas être dérangés lors de la compétition.

### 1 Les inscriptions

Les inscriptions sont obligatoires et devront s'effectuer directement sur l'application "Fish And You". L'application est téléchargeable sur IOS et ANDROID. (Attention : écrire "FishAndYou" tout attaché).

En cas de problèmes lors de l'inscription ou l'utilisation de l'application, vous pouvez nous contacter :

Pierre Couturier : tel : 06.31.61.97.90 email : [couturierpierre.fedepeche18@gmail.com](mailto:couturierpierre.fedepeche18@gmail.com)

Bastien Lemoine : tel : 06.07.82.83.88 email : [valentinhuczok.fedepeche18@gmail.com](mailto:valentinhuczok.fedepeche18@gmail.com)

Voici le QR code qui vous permet d'accéder directement aux inscriptions :



## 1.1 Validation des inscriptions

Les inscriptions seront considérées comme validées à la réception du paiement demandé lors de l'inscription sur l'application Fish and You. La date limite des inscriptions est fixée au :

**14/11/25**

A partir de cette date et pour des soucis d'organisation, tout désistement ne pourra être remboursé.

## 1.2 Coût d'une inscription

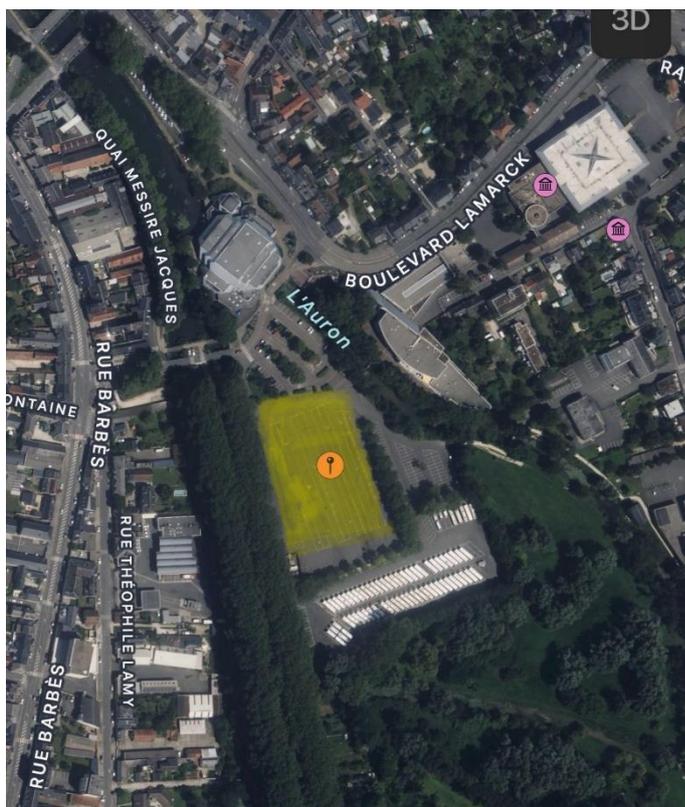
Le montant d'une inscription est fixé à 15€ pour les adultes et 5€ pour les -18 ans, le repas du midi ne sera pas fourni, merci de bien vouloir prendre vos dispositions.

## 1.3 Les cartes de pêche

Les concurrents devront être en possession d'une carte de pêche de l'année en cours, (Majeure, Interfédérale, Découverte Femme, Mineure, Hebdomadaire ou Journalière). La carte de pêche est obligatoire sur l'intégralité de nos rencontres.

## 1.4 Point de ralliement/Parking

Le point de rdv sera fixé sur le grand parking derrière la médiathèque (voir plan ci-dessous). Ainsi les compétiteurs pourront garer leurs véhicules et nous nous y retrouverons pour la pause du midi et la remise des prix en fin de journée.



Coordonnées GPS : 47,07666° N, 2,39240° E

## 2 Les conditions

### 2.1 Point matériel/comportement à adopter

La compétition se déroulera exclusivement au lancer aux leurres, dans toutes ses variantes. Leurres artificiels uniquement avec 2 hameçons maximum. La pêche à la mouche est autorisée mais seulement au streamer.

Les pêcheurs veilleront en toute circonstance à adopter un comportement respectueux envers le poisson, pour préserver l'intégrité physique de leurs prises. Après mesure, le poisson sera remis directement à l'eau de façon à lui garantir les meilleures chances de survie.

En action de pêche, chaque pêcheur ne pourra se servir que d'une seule canne et d'un moulinet. Cependant, les concurrents peuvent transporter plusieurs cannes durant l'épreuve. L'utilisation d'une épuisette avec un manche est conseillée pour sortir le poisson de l'eau. Il est interdit d'utiliser les épuisettes métalliques, les fish-grip ou pinces à poissons. L'utilisation d'attractants, arômes, huiles, est autorisée uniquement pour imprégner les leurres.

Tous types d'amorces, pâtes, huiles, arômes naturels ou artificiels déversés dans l'eau ou imprégnés sur autre chose que le leurre dans le but d'attirer le poisson sont interdits.

La pêche avant le début de la manche est strictement interdite. Les organisateurs se réservent le droit de sanctionner tous compétiteurs qui serait en retard au point de rendez-vous final de la compétition. La compétition se terminant à 16h00 si un compétiteur arrive après 16h01 au point de rendez-vous il se verra pénalisé.

La pêche en marchant dans l'eau ou depuis une embarcation est interdite.

Chaque concurrent devra obligatoirement être en possession d'un téléphone portable équipé de l'application Fish and You.

Le pré-fishing (pêche avant la compétition, la veille, par exemple) est autorisée.

L'utilisation de tout moyens de transports tels que les véhicules, les vélos ou encore les trottinettes par exemple est formellement interdite.

Si le poisson est ferré pendant le temps de pêche d'une manche mais que le combat dépasse l'heure de fin de manche, le pêcheur disposera de 5 minutes au-delà de celui-ci pour sortir le poisson de l'eau. Lors de la capture d'un poisson par un concurrent, dès sa sortie de l'eau, il devra effectuer la mesure du poisson à l'aide de la toise officielle fournie pour l'évènement ainsi qu'un badge distinctif à ajouter pour la photo. Le concurrent inscrira ensuite la prise sur l'application Fish And You.

Ne seront considérés valides que les poissons capturés par la gueule et repartis vivants en bonnes conditions après la remise à l'eau.

Les commissaires assureront la bonne mise en œuvre de cette compétition. Tout débordement frauduleux ou toute tentative visant à gagner du temps ou des points, sera sanctionné.

Les pêcheurs disposent de 30 minutes, à partir de la fin de la rencontre, pour formuler les réclamations. La décision des commissaires est motivée, définitive et non contestable. Ils auront statué sur les réclamations avant la proclamation des résultats. Les compétiteurs seront informés des litiges et des sanctions éventuelles à l'énoncé des classements de fin de manche.



Street Fishing Bourges 24/11/24



**gifap** **FishAndYou**  
by FishingTheSpot

## 2.2 Blessures/Accidents

L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas de blessure d'un concurrent, mais assurera une prise en charge rapide pour d'éventuels premiers soins et contactera les secours si besoin.



En cas de non restitution du matériel fourni en début de manche, Une exclusion du classement pourra être décidée.



Joli brochet pris en Street fishing sur le lac du Val d'Auron.

## 2.3 Utilisation de l'application « FishAndYou »

Lors de la capture d'un poisson, la validation des prises se fera grâce à une procédure d'auto-contrôle des pêcheurs directement sur l'application Fish and You. Pour se faire, la détention d'un smartphone équipé de l'application FishAndYou sera obligatoire. Une photo générale de la prise avec la toise fournie sera effectuée (vue d'ensemble du poisson). Si les photos sont floues, mal cadrées ou de mauvaise qualité, la prise ne sera pas comptabilisée.

Sur chaque photo, votre badge devra apparaître (posé en bas de la réglette, par exemple). Ce prérequis annulera le cas échéant, la prise. Les photos seront directement prises par les compétiteurs depuis l'application Fish and You.

## 2.4 Les espèces comptabilisées

- Brochet
- Sandre
- Perche
- Silure
- Black-Bass
- Chevesne
- Barbeau

### 2.4.1 Longueur des captures

C'est la longueur totale en millimètres qui est retenue. La longueur des poissons est la mesure maximale de l'extrémité de la bouche fermée posée en contact sur la butée plastique de la toise à l'extrémité de la nageoire caudale, avec la nageoire allongée dans l'axe du corps.

## 2.5 Le système de classement

Les participants se classent selon la longueur totale obtenue. Les prises seront comptabilisées, à raison de 1 point par millimètre quelque soit la longueur des poissons capturés (il n'y a donc pas de maille)  
Ex : Pour un silure de 80 cm capturé, le concurrent marquera 800 points. Les points seront comptabilisés sous la forme d'un quota général (toutes espèces confondues) de 6 poissons. C'est-à-dire que seules les 6 plus grosses prises de chaque concurrent compteront pour le classement final. Les poissons ne sont pas soumis à une taille minimale (maille). Ainsi, tout poisson capturé parmi les espèces comptabilisées, quelque que soit sa longueur, sera compté pour les résultats. Ex : une perche de 9 cm comptera 90 points.

### 2.5.1 Junior Fishing Tour

Dans cette compétition, un classement junior (-14ans) et un classement espoirs (14-17ans) seront comptabilisés. Les jeunes les mieux classés au cumul des deux manches se verront qualifiés pour une place en finale régionale. En fonction des quotas attribués par la région, les éventuelles autres places qualificatives seront attribuées par ordre de places au classement en fonction des disponibilités.



Street Fishing Bourges 24/11/24



gifap FishAndYou  
by FishingTheSpot

## 2.5.2 Fonctionnements des quotas et bonus

Seuls les 6 plus gros poissons (toutes espèces confondues) seront retenus. Exemple : si un concurrent capture 9 poissons, seuls ses 6 plus grosses prises seront retenues pour la comptabilisation des points. Un bonus de 500 points sera attribué pour un quota atteint (6 poissons) Exemple : Si un pêcheur capture 10 poissons, seuls les 6 plus longs seront comptabilisés et 500 points supplémentaires seront ajoutés à la longueur totale.

Un bonus « gros poisson » de 500 points sera également attribué pour chaque espèce dès lors que la taille de la prise sera égale ou supérieure aux tailles suivantes :

- Brochet d'au moins 80 cm
- Sandre d'au moins 70 cm
- Perche d'au moins 40 cm
- Black-bass d'au moins 40 cm
- Chevesne d'au moins 50 cm
- Barbeau d'au moins 60cm
- Silure d'au moins 150 cm



Les grosses perches sont bien présentes sur les différents parcours de pêche berruyers.

### 2.5.3 Groupes

Les compétiteurs seront scindés en 2 groupes, une partie sera sur un secteur pour la première manche du matin pendant que la deuxième partie sera sur l'autre secteur. Et l'inverse sera programmé pour la manche de l'après-midi.

### 2.5.4 Les égalités

En cas d'égalité, le plus grand nombre de poissons pêchés tranchera sur le résultat. En cas d'une double égalité, le participant ayant pêché le poisson le plus long sera déclaré victorieux.

### 2.5.5 Droits d'images

L'organisateur est titulaire des droits d'images et des vidéos prises par ses soins durant la période de la rencontre (de l'accueil à la remise des prix). En participant aux rencontres, les concurrents acceptent sans condition, l'utilisation des droits d'images et des vidéos, sur l'ensemble des supports de communication départementale, régionale et nationale.

## 3 Localisation des différents parcours :

La compétition aura lieu sur les parcours de l'AAPPMA du Martin Pêcheur du Berry.

- Le Val d'Auron + L'Auron des pelles jusque derrière l'hôtel (hors réserves)
- Le centre-ville (Auron sur les parcours réciprocitaires)  Parcours hameçon simple, ardillon écrasé du pont rue Edmond Jongleux jusqu'au pont du Champs de foire.
- Prado (l'Yèvre, l'Auron et le Moulon sur les parcours réciprocitaires).
- Canal de Berry (de l'écluse au niveau de la maison de santé jusqu'au pont de la trouée verte).

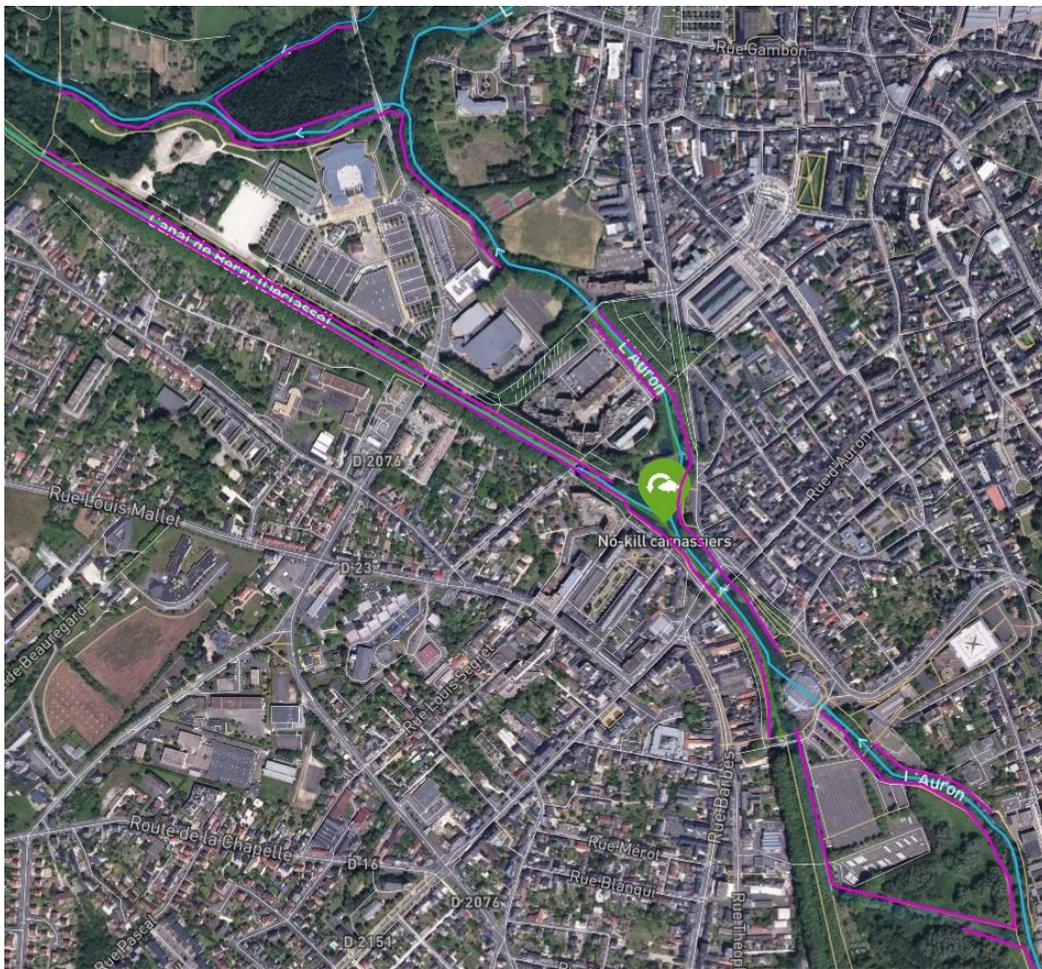
Toutes les berges où la pêche est autorisée sont tracées en violet.

En vert, les parcours « no-kill ». La pêche est autorisée avec des hameçons simples sans ardillons ou écrasés.



Street Fishing Bourges 24/11/24





Street Fishing Bourges 24/11/24



